

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **3 juin 2025**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5

Est absent :

Madame Vanessa Thériault, conseillère # 4
Poste Vacant, conseillère # 2
Madame Hélène Côté, conseillère # 3

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Monsieur Antoine Prévost, directeur général, greffier-trésorier et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum :

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 04 par Madame la Mairesse, Johanne Delage, de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

2. Adoption de l'ordre du jour :

- 1. Ouverture de la séance et vérification du Quorum ;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 3. Adoption des procès-verbaux du 6 et 27 mai 2025 ;**
- 4. Rapport des membres du conseil municipal ;**
- 5. Période de questions ;**
 - 5.1 Dépôt des états financiers ;**
 - 5.1.a Adoption du rapport financier 2024 du vérificateur ;
 - 5.1.b Nomination du vérificateur pour l'année 2025 ;
 - 6. Rapport du comité de la Régie incendie ;**
 - 6a Régie incendie Chartierville-Hampden-La Patrie – Dépôt Compte-rendu ;
 - 6b Discussion – Véhicule incendie – coût et impacts ;
 - 6c Autorisation d'achat d'habits de combats – Régularisation entente Régie incendie ;
 - 6d Transfert des pinces de désincarcérations à la Régie incendie des sommets ;
 - 6e Dépôt – Délégation des règlements municipaux concernant les incendies ;
 - 6f Entente utilisation de la laveuse-sécheuse de la municipalité de La Patrie ;
 - 6g Approbation des dépenses incendie ;

7. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments

7a Dépôt du rapport de la voirie de mai 2025 ;

7b Discussion camion de collectes – Chemin privé du Cohoes;

7c Entériner affichage de poste – Préposé à l'entretien des terrains municipaux ;

7d Infraction client # 284 – gravier;

8. Législation

9. Développement et projets spéciaux ;

9a Projet neuf logements – offre d'achat de terrain ;

9b Terrain matricule 4529-72-0756 – offre d'achat ;

9c Livre du 150e – prix et quantité ;

9d Autorisation de signature – entente achat caisse Desjardins ;

9e Autorisation de signature – entente locative avec le CIUSSS ;

9f Embauche d'un employé gestionnaire de projets ;

9g Autorisation dépenses et octroi de contrat mandat architecture proposé par le CIUSSS ;

9h Autorisation dépenses et octroi de contrat mandat ingénierie proposé par le CIUSSS ;

9i Modification de la décision de la résolution 2025-05-175 adopté le 27 mai 2025 lors d'une séance extraordinaire – contre-offre Caisses Desjardins;

9j Autorisation dépenses et octroi mandat amiante proposé par le CIUSSS ;

10. Administration

10a Rapport du directeur général et greffier-trésorier ;

10b Dépôt – suivi budgétaire de mai 2025 ;

10c Acceptation de démission du directeur général ;

10d Entériner – Affichage de poste directrice générale ou directeur général ;

10e Autorisation de compensation employée # 1030 ;

10f Fermeture du bureau municipal les mercredis ;

10g Autorisation embauche – aide comptabilité ;

10h Transferts d'autorisation – Comptes Desjardins Entreprises ;

10i Normalisation Recyclage – Crédit compte de taxes 2025 ;

10j Entériner autorisation – signature offres de services – Sanivac ;

10k Autorisation – signature contrat de service – Gestion des communication 9-1-1 – CAUCA ;

10l Acceptation d'offre de services – support technique et sécurité informatique – Tech-nic ;

10m Discussion – vente des réseaux de fibre optique ;

10n Finalisation mise à jour – Assurance FQM ;

10o Demande de soutien financier pour souligner le passage au secondaire des finissants de 6e année;

10p Appel de candidature au CA d'Espace MUNI 2025 ;

10q Rencontre avec le député de Mégantic François Jacques ;

10r Avis de convocation – SADC du Haut-Saint-François ;

10s Discussion – candidature direction générale – suivis;

10t Invitation – Virage Santé mentale – Colloque 9 octobre 2025 ;

10u Demande conciergerie – rétroactif temps pour porter bacs des collectes ;

10v FRR volet 4 – Revitalisation entente commune – aménagement paysager ;

10w Invitation AGA du Carrefour Jeunesse-emploi du HSF ;
10x Invitation AGA – Étoile DUO – Centre de périnatalité sociale ;
10y Convocation AGA de La Méridienne ;
10z Sentiers frontaliers – Rapport annuel de La Patrie ;
10aa Dépôt – Répartition de la croissance d’une partie de la TVQ ;
10bb Invitation au lancement de notre réseau Projet Les Élu.e.s - PÉPINES
10ccFRR volet 4 – Bonification du service de collecte ;
10dd Demande de travaux compensatoire ;
10ee Dépôt – Aide financière supplémentaire au Programme d’aide à la voirie locale- Volet entretien – 2025-2026 ;
10ff Résolution – Nouvelle programmation de travaux TECQ 2019-2024 numéro 4 ;

11. Urbanisme

11a Dossier d’urbanisme problématique – procédures ;
11b Demande de dérogation mineure concernant l’immeuble situé sur le lot 6 586 898 ;

12. Agent de développement

12a Dépôt – Rapport de l’agent de développement ;

13. Loisirs, culture et bibliothèque

13a Embauches d’employés pour le camp de jour 2025 ;

14. Dépôt de la correspondance

15. Varia

16. Présentation des comptes

17. Rapport de la mairesse

18. Période de questions

19. Fermeture de la séance

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l’ordre du jour ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Que l’ordre du jour est adopté tel que déposé aux membres du conseil.

2025-06-177

Résolution adoptée à l’unanimité.

3. Suivi et approbation des procès-verbaux du 6 et 27 mai 2025;

Attendu que les membres du conseil avaient reçu une copie des procès-verbaux du 6 et 27 mai 2025;

Attendu que les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents des procès-verbaux du 6 et 27 mai 2025;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux du 6 et 27 mai 2025;

2025-06-178

Résolution adoptée à l'unanimité.¹

4. Rapport des membres du conseil municipal :

Monsieur Philippe Delage mentionne sa participation à un souper pour le bénéfice des étincelles du bonheur.

Monsieur Richard Blais mentionne sa participation à un souper pour le bénéfice des étincelles du bonheur ainsi qu'une rencontre sur les changements climatiques le matin de la même journée. Des gens du CIUSSS étaient présent pour la santé mentale et des gens de tous les secteurs.

Monsieur Paul Olsen mentionne sa participation a une séance entre les élus qui eu lieu vendredi le 30 mai 2025 concernant la contre-offre du CIUSSS. Monsieur Paul Olsen fait un compte-rendu de la démarche qui a eu lieu pour l'achat de la caisse Desjardins et le CIUSSS depuis le début de ce projet. Celui-ci mentionne qu'il y avait la caisse Desjardins et le Centre communautaire en proposition. Il mentionne qu'il faudrait aller vers des solutions très simple.

Madame Johanne Delage mentionne sa participation a un événement au Manoir de l'eau vive du lancement d'une maison de soins palliatifs et sa participation au grand Mcdon. Elle a participé à l'inauguration de l'arbre emblématique.

Celle-ci mentionne l'évènement du 7 juin et le spectacle de Patrick Normand le 4 octobre 2025.

5. Période de questions :

Les membres du conseil répondent aux questions provenant du publique.

Monsieur Fernand Prevost mentionne son offre pour la Municipalité de La Patrie d'échanger son terrain avec celui de la municipalité située près du terrain de balle et qu'il ne chargerait que les frais de notaire a la municipalité.

5.1 Dépôt des états financiers :

a. Adoption du rapport financier 2024 du vérificateur ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné conformément à l'article 176.1 paragraphe 2 du code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du rapport financier 2024 préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc. qui indique un surplus accumulé d'une somme de 8 381 654 \$ se déclinant comme suit :

- Non affecté	296 651 \$
- Affecté	435 229 \$
- Réservés	214 458 \$
- Financement en cours	42 117 \$
- Investissement net	7 393 199 \$

Et un total des immobilisations s'élevant à 8 845 439 \$;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance des recommandations émises par les vérificateurs ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'approuver le rapport des états financiers 2024 et le rapport du vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton inc. tel que déposé.

2025-06-179 Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ

b. Nomination du vérificateur pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit nommer un vérificateur externe pour l'exercice financier 2025, afin de vérifier les états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et tout autre document que détermine le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Paul Olsen

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le Conseil nomme la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2025, conformément à l'article 966 du Code municipal.

2025-06-180 Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ

6. Dépôt du rapport du comité de la Régie incendie ;

a. Régie incendie Chartierville-Hampden- La Patrie – Dépôt Compte-rendu;

Aucun rapport déposé de la Régie incendie des Sommets.

b. Discussion – Véhicule incendie – coûts et impacts ;

Les membres du conseil ont discuté en séance d'atelier des divers impacts concernant les véhicules incendies.

c. Autorisation d'achats d'habits de combats – Régularisation entente Régie incendie ;

Considérant que dans l'entente avec la Régie incendie des Sommets, les municipalités se devaient d'être conformes concernant leurs habits de combats;

Considérant que la Municipalité de La Patrie a deux habits de combats non-conforme et qu'elle se doit de les rendre conforme afin de respecter ladite entente;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil autorisent un budget de 8 000 \$ plus taxes pour l'achat de deux habits de combat afin de conformer la municipalité de La Patrie et de respecter l'entente avec la Régie incendie des sommets.

2025-06-181

Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}

d. Transfert des pinces de désincarcérations à la Régie incendie des sommets;

Considérant que la Municipalité de La Patrie n'offre plus de service incendie et que c'est maintenant la Régie incendie des sommets qui s'occupe des incendies sur le territoire;

Considérant que la Municipalité de La Patrie est propriétaire de pinces de désincarcération et que celles-ci désire les vendre au coût de 1 \$ à la Régie incendie des sommets;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil acceptent de vendre les pinces de désincarcérations pour 1 \$ à la Régie incendie des sommets.

Que les pinces de désincarcérations puissent rester à même les camions de la Municipalité de La Patrie si la Régie incendie des sommets le souhaite et selon ce qui est le mieux pour le service incendie.

Que la facture concernant l'entretien annuel des pinces de désincarcération ayant été déboursée par la municipalité de

La Patrie d'un montant totalisant 810.55 \$ soit envoyé à la Régie incendie pour demande de remboursement si celle-ci accepte l'offre de prendre les pinces de désincarcération.

2025-06-182

Résolution adoptée à l'unanimité.^v

e. Dépôt – Délégation des règlements municipaux concernant les incendies ;

La directrice générale adjointe a expliqué aux membres du conseil le suivi concernant les diverses résolutions que ceux-ci avaient émis concernant les règlements municipaux sur l'incendie. Toutes les municipalités faisant partie de l'entente incendie se devaient d'envoyer leur copie de règlement au Monsieur Bellehumeur afin que celui-ci conçoit des règlements uniformisés pour les trois municipalités afin que celle-ci les adopte et délègue la compétence à la Régie des sommets.

f. Entente utilisation des laveuses-sécheuses de la Municipalité de La Patrie;

Considérant que la Municipalité de La Patrie s'est dotée de laveuse et sècheuse pour les habits de combat;

Considérant que la municipalité de La Patrie n'a plus de service incendie et souhaite rentabiliser l'achat de la laveuse et la sècheuse et que celles-ci soient utilisées par la Régie incendie des Sommets;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise la Régie incendie des sommets à faire l'usage de la laveuse et de la sècheuse pour les habits de combat conditionnel à la signature d'une entente mentionnant la location de celles-ci au coût mensuel de 200 \$;

Que cette entente soit révisée et renouvelée avec la Régie incendie des Sommets à chaque 1er janvier de l'année suivante afin de valider si le tarif correspond au besoin réelle de la régie incendie.

2025-06-183

Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}

g. Approbation des dépenses incendie;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Réparation du Camion incendie -International 2009 : 478.76 \$ plus taxes.
- Vérifications Mécaniques Ford F550 et INTER 2009 : 734.90 \$ plus taxes.

Grand total de 1213.66 \$ plus taxes.

2025-06-184 Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}

7. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

a. Dépôt du rapport de la voirie de mai 2025 ;

Le rapport de voirie produit par l'employé des travaux publics effectués le 27 mai 2025 lors de l'atelier du conseil.

b. Discussion camion de collectes – Chemins privés du Cohoes ;

La directrice générale adjointe mentionne aux membres du conseil les problématiques répétitives des ordures et des bacs au niveau des chemins privés. Celle-ci explique les interventions effectuées et celles qui seront faites afin de trouver la solution idéale pour empêcher les gens de jeter leurs débris sur le sol. Les membres du conseil ont pris connaissance des informations apportées.

c. Entériner affichage de poste – Préposé à l'entretien des terrains municipaux;

Considérant que la municipalité de La Patrie est à la recherche d'un préposé(e) à l'entretien des terrains municipaux afin de permettre aux employés déjà en poste de pouvoir effectuer de nombreuses autres tâches occasionnées par les nombreuses subventions et le 150^e de la Municipalité de La Patrie;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil entérinent l'affichage de poste pour un préposé(e) à l'entretien des terrains municipaux sur appel jusqu'au 6 juin 2025 à 12 h.

2025-06-185 Résolution adoptée à l'unanimité.

d. Infraction client # 284 – gravier;

Le directeur de voirie et des travaux publics dépose la problématique rencontrée avec un citoyen le 14 mai 2025 lors

de l'atelier. Pour donner suite à cette information, les membres du conseil demande qu'une requête soit envoyée au policier parrain de la municipalité de La Patrie afin que celui-ci leur fasse ses recommandations concernant cette problématique rencontrée. Entre-temps, la directrice générale adjointe a procédé à la demande et a envoyé une requête courriel au policier parrain le 29 mai 2025 avec photo à l'appui. Le conseil est donc en attente du retour sur le dossier du policier parrain.

8. Législation

9. Développement et projets spéciaux;

a. Projet neuf logements – offre d'achat de terrain;

Considérant que la municipalité de La Patrie a considéré trois terrains potentiels pour ce projet;

Considérant que les propriétaires des trois terrains ont été contactés et étaient tous en accord de vendre ceux-ci;

Considérant que le terrain et bâtiment situé au 26 rue principale sud (Matricule 4629 22 1232) est le terrain choisi pour autoriser l'évaluation dans le cadre du projet de neuf logements;

Considérant que les propriétaires actuels ont été avisés de cette évaluation et que ceux-ci restent informés des prochaines démarches à effectuer;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil accepte de faire faire l'évaluation sur le terrain situé au 26, rue Principale Sud par la MRC dans le cadre du projet de neufs logements.

Que les propriétaires seront par la suite rencontrés afin de continuer les démarches dans le cadre de l'acquisition de leur propriété et terrain.

2025-06-186

Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}

b. Terrain matricule 4529-72-0756 – offre d'achat;

REPORTÉ

Les élus ont discuté de ce point lors de l'atelier et souhaitent reporter ce point afin d'en rediscuter ultérieurement.

c. Livre du 150^e – Prix et quantité;

Considérant que la municipalité de La Patrie a fait faire la conception d'un livre de la Municipalité de La Patrie dans le cadre de son 150^e anniversaire;

Considérant que celle-ci souhaite faire faire l'impression de :

Livre couverture souple :

- 200 copies

Livre couverture rigide :

- 25 copies

Considérant que cet achat se fera en ligne et via une carte de crédit de la municipalité de La Patrie au nom de la directrice générale adjointe;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise l'achat de 200 copies du livre avec couverture souple et 25 copies du livre avec couverture rigide;

Que le conseil autorise Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe à faire le paiement via la carte du directeur général Antoine Prévost;

Que ses livres seront revendus dans le cadre des événements du 150^e au prix coutant.

2025-06-187

Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}

**d. Autorisation de signature – entente achat
caisse Desjardins ;**

Considérant que Monsieur Antoine Prévost, directeur général quitte son poste en date du 6 juin 2025;

Considérant qu'il faut autoriser et nommer un nouveau signataire pour l'entente d'achat de la Caisse Desjardins;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil autorisent Madame Johanne Delage à signer tous documents en lien ou concernant l'achat de la Caisse Desjardins.

2025-06-188

Résolution adoptée à l'unanimité.^x

e. Autorisation de signature – entente locative avec le CIUSSS ;

Considérant que Monsieur Antoine Prévost, directeur général quitte son poste en date du 6 juin 2025;

Considérant qu’il faut autoriser et nommer un nouveau signataire pour l’entente locative avec le CIUSSS;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil autorisent Madame Johanne Delage à signer tous documents en lien ou concernant l’entente locative avec le CIUSSS.

2025-06-189

Résolution adoptée à l’unanimité.^{xi}

f. Embauche d’un employé gestionnaire de projets;

Considérant la résolution 2025-03-080 qui mentionne que la Municipalité de La Patrie avait engagé Monsieur Patrice Amyot à titre de contractuel pour l’organisation complète du Spectacle de Patrick Normand;

Considérant que plusieurs gros projets sont en cours tels :

- Le programme de subvention PRIMA;
- Le programme de Subvention PNHA;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil acceptent de briser les contrats en cours (résolution) avec Monsieur Patrice Amyot et d’embaucher celui-ci à titre d’employé tel que les conditions mentionnées au contrat et ce, pour les dossiers suivants :

- Le programme de subvention PRIMA;
- Le programme de Subvention PNHA;
- Album photos pour le 150^e
- Organisation entière du Spectacle de Patrick Normand
- Prise de photos lors d’évènements sélectionnés par l’administration;
- Tout autres dossiers dont le conseil souhaiterait que Monsieur Patrice Amyot s’occupe conditionnellement à son accord.

Qu’une banque de deux-cents heures (200) lui sera alloué dans ce contrat;

Que les membres du conseil acceptent le contrat tel que déposé.

**g. Autorisation dépenses et octroi de contrat
mandat architecture proposé par le CIUSSS;**

Considérant qu'une étude de faisabilité par une firme en architecture est nécessaire et requise par le CIUSSS afin d'évaluer la faisabilité et les coûts d'aménagement de locaux pour conclure une entente avec la Municipalité de La Patrie.

Considérant que le CIUSSS va s'engager par écrit à assumer les frais de cette étude et ce même si aucune entente locative n'est conclue à la suite de cette étude.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE La Municipalité autorise Marie-France Gaudreau à octroyer le mandat de 19 500\$ pour la phase 1 de l'étude en architecture, conditionnelle à ce que la Municipalité reçoive l'engagement par écrit mentionnant que le CIUSSS s'engage à rembourser ces frais même si une entente locative n'est pas conclue entre le CIUSSS et la Municipalité de La Patrie.

**h. Autorisation dépenses et octroi de contrat
mandat ingénierie proposé par le CIUSSS;**

Considérant qu'une étude de faisabilité par une firme en génie mécanique de bâtiment est nécessaire et requise par le CIUSSS afin d'évaluer la faisabilité et les coûts d'aménagement de locaux pour conclure une entente avec la Municipalité de La Patrie.

Considérant que le CIUSSS va s'engager par écrit à assumer les frais de cette étude et ce même si aucune entente locative n'est conclue à la suite de cette étude.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE La Municipalité autorise Marie-France Gaudreau à octroyer le mandat de 22 300\$ pour la phase 1 de l'étude en ingénierie de mécanique du bâtiment, conditionnelle à ce que la Municipalité reçoive l'engagement par écrit mentionnant que le CIUSSS s'engage à rembourser ces frais même si une entente locative n'est pas conclue entre le CIUSSS et la Municipalité de la Patrie.

i. Modification de la décision de la résolution 2025-05-175 adopté le 27 mai 2025 lors d'une séance extraordinaire – contre-offre Caisses Desjardins;

Considérant la résolution 2025-02-043 concernant l'autorisation d'une contre-offre d'achat – bâtiment Caisse Desjardins;

Considérant que pour donner suite à l'inspection du bâtiment par la firme Inspectech et la demande d'obtenir deux soumissions pour les réparations à effectuer;

Considérant que la municipalité de La Patrie a reçu des soumissions par la firme Simaise et Construction Groupe Prévost inc.;

Considérant la résolution 2025-05-175 mentionnant la nouvelle contre-offre;

Considérant que pour donner suite à une discussion avec Desjardins, cette contre-offre aurait de forte chance d'être refusée par leur Conseil d'administration;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil modifie la résolution 2025-05-175 ;

Que le conseil propose une contre-offre de 152 000 \$ à la Caisse Desjardins pour donner suite à l'évaluation du coût des travaux pour la réparation des problématiques indiquées dans l'inspection qui a été faite par la firme Inspectech ainsi que les soumissions des travaux qui ont été reçues;

Que cette contre-offre ne lève pas la condition mentionnant une conclusion d'une entente locative avec le CIUSSS et demande son prolongement jusqu'au 1 décembre 2025.>>

2025-06-193

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}

j. Autorisation dépenses et octroi mandat amiante proposé par le CIUSSS ;

Considérant qu'une analyse de présence d'amiante est nécessaire et requise par le CIUSSS afin d'évaluer la faisabilité et les coûts d'aménagement de locaux pour conclure une entente avec la Municipalité de La Patrie.

Considérant que le CIUSSS va s'engager par écrit à assumer les frais de ces analyses et ce même si aucune entente locative n'est conclue à la suite de cette étude;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE La Municipalité autorise Marie-France Gaudreau à octroyer le mandat de 5 250\$ pour les analyses de présence d'amiante, conditionnelle à ce que la Municipalité reçoive l'engagement par écrit mentionnant que le CUISSS s'engage à rembourser ces frais même si une entente locative n'est pas conclue entre le CIUSSS et la Municipalité de La Patrie

2025-06-194

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}

10. Administration

a. Rapport du directeur général et greffier-trésorier ;

Le directeur général a déposé aux membres du conseil son suivi des dossiers suivants séance tenante :

Incendie :

- En cours, dernière facturation salaires 2025 et quelque facture essence

Caisse/CLSC :

- Dossier d'analyse couts travaux correctif pour contre-offre prix de vente, décision
- Demande de prolongation délais pour lever la clause de réalisation entente locative ?
- Lettre de confirmation des paiements des honoraires professionnelles par le CIUSSS à recevoir avant de donner les contrats de pré-étude des professionnels
- Réaliser plusieurs rencontres avec CIUSSS sur les mandats des professionnels

Urbanisme :

- Échéancier des travaux à venir

Voirie et travaux publics :

- Dernière programmation de la TEQC en cours

Administration et projet :

- Finalisation rapport financier 2024, présentation RCGT le 3 juin fait à 75 %
- Transfer de plusieurs dossiers
- OBNL Habitation : Discussion avec propriétaire et autorisation d'évaluation donner à la MRC, en attente du résultat de l'évaluation

Les membres du conseil ont pris connaissance du présent rapport.

b. Dépôt - suivi budgétaire de mai 2025 ;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du conseil le rapport du suivi budgétaire du mois de mai 2025.

Les membres du conseil prennent connaissance du présent rapport.

c. Acceptation de démission du directeur général ;

Considérant que le directeur général a remis sa lettre de démission en personne à la mairesse le 6 mai 2025 ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'accepter la démission du directeur général datée du 6 mai 2025 ;

Que le directeur général finira son mandat le 6 juin 2025;

2025-06-195 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}

d. Entériner – Affichage de poste directrice générale ou directeur général ;

Considérant que le directeur général a démissionné le 6 mai 2025 ;

Considérant que l'affichage du poste de direction générale a été affiché le 12 mai 2025 sur le site Web et le Facebook, la FQM, l'ADMQ ainsi qu'envoyé aux autres municipalités environnantes pour qu'elles affichent sur leurs réseaux;

Que les personnes intéressées ont jusqu'au 26 mai 2025 pour postuler;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'entériner l'affichage du poste de direction générale qui a été fait le 12 mai 2025 et s'est terminé le 26 mai 2025 ;

2025-06-196 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xviii}

e. Autorisation compensation employée # 1030 ;

Considérant que le directeur général a donné sa démission le 6 mai 2025 et que la direction municipale tombera à une seule employée le temps de trouver un remplaçant pour la direction générale ;

Considérant que cette démission engendre un surplus énorme de travail pour l'adjointe et que celle-ci a débuté le

transfert des dossiers depuis la semaine finissant le 10 mai 2025 ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'accepter la compensation mentionner dans l'avenant de compensation temporaire qui a été remis aux élus lors de l'atelier municipal ainsi que par courriel le 29 mai 2025.

Que Madame Johanne Delage, Mairesse signera le présent document ainsi que Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe.

2025-06-197

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xix}

f. Fermeture du bureau municipal les mercredis;

Considérant que la démission du directeur général engendre un surplus énorme de travail pour l'adjointe et que celle-ci a débuté le transfert des dossiers depuis la semaine finissant le 10 mai 2025 ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal tous les mercredis afin de permettre à la directrice générale adjointe de pouvoir effectuer plus efficacement les gros dossiers et jusqu'à ce que les besoins soient présents.

2025-06-198

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}

g. Autorisation embauche – aide comptabilité;

ANNULÉE

h. Transferts d'autorisation – Comptes Desjardins Entreprises ;

Considérant que le directeur général, Monsieur Antoine Prévost quitte son poste le 6 juin 2025;

Considérant que Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière aura la gestion de l'administration générale complète jusqu'à l'embauche d'une prochaine direction générale;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise le retrait de Monsieur Antoine Prévost comme signataire au compte Desjardins;

Que le conseil autorise le retrait de Monsieur Antoine Prévost comme administrateur principal pour AccèsD Affaires;

Que le conseil autorise Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière comme administrateur principal pour AccèsD Affaires;

Que le conseil autorise l'annulation de la carte Visa au nom de Monsieur Antoine Prévost lorsque tous les montants sur celle-ci seront acquittés.

2025-06-199

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}

i. Normalisation Recyclage – Crédit compte de taxes 2025;

Monsieur Antoine Prévost mentionne aux membres du conseil comment s'effectuera la normalisation du recyclage sur les comptes de taxes.

Sachant que la municipalité de La Patrie est en attente de connaître le montant de la redevance qu'obtiendra le service de collecte de l'Est et de l'éventuel crédit fait à la municipalité en lien avec cette redevance.

Une fois celui-ci connu, il sera crédité sur les comptes de taxes.

j. Entériner autorisation – signature offres de services – Sanivac ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie a en sa possession quatre toilettes chimiques dont

- deux à la Halte du Soleil-levant;
- une à la Halte Éva Senécal
- une au garage municipal

Considérant que ses toilettes doivent être nettoyer et remplis à des intervalles différents par une compagnie spécialisée dans ce domaine;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal entérine l'autorisation de la signature de la directrice générale adjointe, Madame Marie-France Gaudreau, du contrat de services avec la compagnie Sanivac pour les montants suivants :

Toilette chimique – Halte du Soleil-Levant
Service bi-mensuel 2 toilettes pour 240 \$ pour 28 jours

Toilette chimique – Halte Éva-Sénécal
Service bi-mensuel 1 toilette pour 120 \$ pour 128 jours

Toilette chimique – Garage municipal
Service mensuel 1 toilettes pour 60 \$ pour 28 jours

2025-06-200 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxii}**

**k. Autorisation – signature contrat de service –
Gestion des communications 9-1-1 –
CAUCA ;**

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des communications 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 1 al.2 (1) de la *Loi sur les centres de communications d'urgence* ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA détient un certificat de conformité en vertu de la *Loi sur les centres de communications d'urgence* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des communications 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités ou villes désignées au présent contrat par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite adopter une résolution octroyant à CAUCA le mandat de la gestion des communications 9-1-1 de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fournira à CAUCA une copie certifiée de la résolution désignant CAUCA comme son fournisseur autorisé de services 9-1-1 sur son territoire, laquelle est jointe en Annexe A au présent contrat ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des communications d'urgence 9-1-1 à l'intérieur du territoire ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise Mesdames Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et Johanne Delage, Mairesse, à signer le contrat de service – gestion des communications 9-1-1 de Cauca.

2025-06-201 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiii}**

I. Acceptation offre de services – Support technique et sécurité informatique – Tech-nic;

Considérant la résolution 2025-04-111 concernant que Monsieur Antoine Prévost était mandaté pour voir au déroulement des travaux et au suivi des coûts avec la firme Tech-Nic;

Considérant que pour donner suite à la rencontre effectuée par la directrice générale adjointe et la firme Tech-nic concernant les besoins de la municipalité;

Considérant que l'offre recommandée a été présenté aux membres du conseil lors de l'atelier du 27 mai 2025;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Paul Olsen

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal accepte l'offre recommandée soit :

ARTICLE INFORMATIQUE

- MX68-HW Routeur Meraki MX-68 avec les sécurités Serials: 1387.98 \$
- EF-PERI Écro-frais sur périphérique : 0.40 \$
- LIC-MX68-SEC-5YR MERAKI MX68 ADVANCED SECURITY LICENSE AND SUPPORT, 5YR: 4 507.98 \$
- LIC-MS120-8LP-5YR Licence pour switch MS120-8LP avec sécurité - 5 ans :126,99 \$
- LIC-MS210-24P-5YR Licence d'abonnement Entreprise pour MS210-24P - 5 ans : 768,69 \$
- MA-PWR-CORD-US Cordon d'alimentation Meraki pour MX et MS : 67.98 \$

Total de 6859.62 plus taxes

SYSTÈMES ET ANTI-VIRUS

- O365-BS Microsoft 365 - Business Standard par utilisateur * prix mensuel avec entente d'un an : 85.00 \$
- O365-E-P1Y Office 365 - Compte Exchange Online prix mensuel avec entente d'un an : 21,60 \$
- O365-BACKUP Sauvegarde Office 365 (Total protection - Mailbox + ODFB +Teams + SharePoint) par utilisateur : 53.55 \$
- HARMONY-M Anti spam Harmony Email & Collaboration de Check Point (Avanan) – mensuel : 45.00 \$
- SENTINELONE COMPLETE - SentinelOne Complete : Protection des terminaux multicouches - alimentée par l'IA / Chasse aux menaces avancées et contrôles des appareils / Réponse aux menaces basée sur des politiques (par mois / utilisateur) 79,80 \$
- SYNCRO Outil de Surveillance, de connexion et gestion à distance : 25,00 \$

BANQUES DE TEMPS

Banque de temps valide de 50 heures pour une période de 1 an : 5 040.00 \$

par Tech-Nic réseaux conseil et autorise le déboursé via le surplus cumulé;

2025-06-202 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiv}

m. Discussion – vente des réseaux de fibre optique;

Considérant qu'il a eu une offre d'achat pour les réseaux de fibre optique appartenant à la MRC (le réseau intermunicipal ainsi que celui des quatres hameaux);

Considérant que la municipalité de La Patrie devra laisser temporairement l'accès au bureau municipal à l'acquéreur de la fibre;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise la directrice générale adjointe à faire le prêt d'une clé ainsi qu'un code d'accès au bureau municipal au prochain acquéreur de la fibre de la MRC du HSF pour une période de deux ans environ.

2025-06-203 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxv}

n. Finalisation et mise à jour – Assurance FQM;

Considérant que la Municipalité de La Patrie est à remettre ses assurances à jour;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise que la directrice générale adjointe demande des soumissions pour l'évaluation des bâtiments municipaux afin de mettre à jour les valeurs de ceux-ci;

Que le conseil accepte une couverture de 2 millions pour les erreurs et omissions pour un tarif de 644 \$ d'augmentation;

Que le conseil accepte une couverture de 100 000 \$ pour une protection contre le crime concernant les détournements pour une augmentation de 148 \$;

Que le conseil accepte une couverture de 2 millions concernant le refoulement d'égout pour une augmentation de 460 \$;

Que les radars pédagogiques soit aussi assurés;

Que la couverture pour les archives reste au même montant soit de 100 000 \$;

Que le jardin communautaire soit ajouté dans les assurances de la municipalité et ce gratuitement.

2025-06-204

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxvi}

o. Demande de soutien financier pour souligner le passage au secondaire des finissants de 6^e année;

Considérant que des parents de finissants de 6^e année de l'école primaire de Notre-Dame-de-Lorette ayant formé un petit groupe de parents organisateurs de la soirée de finissants afin de solliciter l'appui financier de la municipalité pour organiser une fête soulignant le passage vers le secondaire de nos jeunes finissants de 6^e année.

Considérant que cette année, 13 enfants complèteront leur parcours du primaire. Ces jeunes sont le reflet de notre communauté, de ses familles et de son avenir;

Considérant que le passage au secondaire est une étape marquante dans leur vie, et nous croyons qu'il mérite d'être souligné de manière significative;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise un montant de 200 \$ afin de permettre de couvrir certains frais liés à l'événement (location d'équipement, collation, petites surprises ou décorations) et de faire en sorte que cette fête soit mémorable pour les enfants, sans que le fardeau financier ne repose entièrement sur les familles;

Que le conseil accepte de donner la gratuité de l'abri-bois le 19 juin 2025 aux parents organisateurs de cet événement;

2025-06-205

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxvii}

p. Appel de candidature au CA d'Espace MUNI 2025 ;

ANNULÉE

**q. Rencontre avec le député de Mégantic
François Jacques;**

La directrice générale adjointe a déposé aux membres du conseil lors de la rencontre du 27 mai 2025 que Monsieur le député François Jacques viendrait à la salle du conseil rencontrer les élus le 2 juin à 15 h afin de voir avec eux leurs préoccupations et objectifs à venir. Les membres du conseil ont pris connaissance des présents documents.

r. Avis de convocation – SADC du Haut-Saint-François;

ANNULÉE

**s. Discussion – candidature direction générale
– suivis;**

La directrice générale adjointe fait un bref résumé du déroulement d’affichage de poste pour la direction générale. Les membres du conseil prennent connaissance de ce suivi.

**t. Invitation – Virage Santé mentale – Colloque
octobre 2025 ;**

ANNULÉE

**u. Demande conciergerie – rétroactif temps
pour porter bacs des collectes ;**

Considérant la demande de la concierge concernant des heures effectuées pour aller mettre les bacs de collecte au chemin et de les rapporter au bâtiment de la salle municipale;

Considérant que en 2023 : cela représentait un montant de 650 \$, en 2024, un montant de 624 \$ et en 2025, un montant de 200 \$ pour un total de 1 474 \$;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Paul Olsen

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise le remboursement de ses heures effectuées dès le 4 juin 2025 et pris à même le budget aménagement paysager.

2025-06-206

Résolution adoptée à l’unanimité.^{xxviii}

**v. PROJET ressource partagée en horticulture
DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À
LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU
FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ;**

REFUSÉE

w. Invitation AGA du Carrefour Jeunesse-emploi du HSF ;

ANNULÉE

x. Invitation AGA – Étoile DUO – Centre de périnatalité sociale;

ANNULÉE

y. Convocation AGA de La Méridienne ;

Considérant que l'assemblée générale annuelle de La Méridienne aura lieu le 26 juin 2025 à 18 h à la salle des Chevaliers de Colomb de East Angus;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Paul Olsen

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise Monsieur Richard Blais et Madame Johanne Delage à participer à l'assemblée générale annuelle de La Méridienne aura lieu le 26 juin 2025 à 18 h à la salle des Chevaliers de Colomb de East Angus;

Que les frais divers soient remboursés tel que la politique interne le mentionne.

2025-06-207

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxix}

z. Sentiers frontaliers – Rapport annuel de La Patrie ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil le rapport annuel 2024 des sentiers frontaliers. Les membres du conseil ont pris connaissance dudit rapport.

aa. Dépôt – Répartition de la croissance d'une partie de la TVQ ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil la lettre du ministère des Affaires municipales de l'Habitation du Québec concernant la répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec. Un montant de 68 467 \$ est accordé. Les membres du conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

**bb. Invitation au lancement de notre réseau
Projet Les Élu.e.s – PÉPINES**

Considérant que les Pépines invite les élus au lancement de leur Réseau, dans le cadre du projet Les Élu.e.s en action, qui prendra la forme d'une rencontre en ligne mardi le 17 juin prochain, de 12 h 00 à 13 h 30;

Considérant que cette rencontre ne vous engage strictement à rien, excepté d'apporter votre lunch, votre plus beau sourire et de vous laisser inspirer par la présentation de leur collègue Sarah, agente de communication, et Lysandre Bonin, qui souhaitent transmettre en tout dynamisme l'ADN et la vision qu'elles ont de ce Réseau estrien;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise Mesdames Hélène Côté Lambert et Johanne Delage à participer à cette rencontre en ligne qui aura lieu le 17 juin de 12 h à 13 h 30.

2025-06-208

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxx}

cc. FRR volet 4 – Bonification du service de collecte ;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Patrie reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de de Chartierville, le Canton de Hampden, le Canton de Lingwick, La Patrie, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton et la Ville de Scotstown désirent présenter un projet de modification de l'*Entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques – Addenda 2024-01* visant la bonification de la délégation de compétence et fourniture du service pour la collecte des plastiques agricoles, sapins de Noël et autres, désignée comme étant l'*Entente intermunicipale du service de collecte de l'Est* dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil de la Municipalité de La Patrie s'engage à participer au projet de bonification du service de collecte ;

Que le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Que le conseil nomme la Ville de Scotstown, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le

cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Que le conseil désigne Madame Johanne Delage, Mairesse et/ou Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

2025-06-209

Résolution adoptée à l'unanimité.

dd. Demande de travaux compensatoire ;

Considérant la demande de travaux compensatoires de 150 heures totales à effectuer pour un tiers ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Paul Olsen

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la municipalité de La Patrie accepte la demande de travaux compensatoire d'un total de 150 h à effectuer ;

Que ce travail sera réparti au niveau du jardin communautaire, de la voirie et de l'aménagement paysagé de la municipalité de La Patrie.

2025-06-210

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxi}

ee. Dépôt – Aide financière supplémentaire au Programme d'aide à la voirie locale- Volet entretien – 2024-2026 ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil la lettre du Gouvernement du Québec concernant une aide financière maximale de 229 732 \$ pour le dossier du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien 2024-2026. Les membres du conseil prennent connaissance de ladite lettre.

ff. Résolution – Nouvelle programmation de travaux TECQ 2019-2024 numéro 4 ;

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2025-06-211

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxii}

11. Urbanisme

a. Dossier d'urbanisme problématique - procédures

Considérant que l'inspectrice municipale dépose aux membres du conseil plusieurs dossiers problématiques dans la municipalité de La Patrie;

Considérant que ces dossiers doivent être bien documentés avant d'agir en conséquence;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'autoriser et d'appuyer Madame Sandra Prévost à poursuivre les démarches nécessaires sur ces dossiers et que celle-ci est autoriser à utiliser nos ressources judiciaires de la municipalité afin de bien monter la documentation pour chacun d'eux au niveau légal.

2025-06-212

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxiii}

b. Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 6 586 898 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal prennent en considération une demande de dérogations mineures formulée par Daniel Bigras concernant l'immeuble situé sur le lot 6 586 898, à La Patrie et ayant pour objet, si elle était acceptée, de permettre :

- La construction d'un bâtiment accessoire résidentiel de type « garage privé » dans la cour avant.
- La construction d'un bâtiment accessoire résidentiel de type « garage privé » plus grand que 50% que le bâtiment principal.

Le tout contrairement aux dispositions du Règlement de zonage numéro 39-01, dont l'article 8.6 et l'article 8.6.1.

ATTENDU les raisons techniques pour lesquelles le demandeur ne peut se conformer à la réglementation;

ATTENDU que le réseau électrique est absent dans ce secteur ;

ATTENDU que la luminosité de l'emplacement est maximale pour l'installation solaire prévue afin d'alimenter la propriété en électricité ;

ATTENDU QUE le projet ne sera pas visible de la rue en raison de la profondeur du boisé entre le garage et la rue;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du Règlement sur le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande une dérogation;

ATTENDU QUE la dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;

ATTENDU QUE la dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;

ATTENDU QUE la dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU QUE la dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte au bien-être général;

ATTENDU QUE la dérogation a un caractère mineur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure et selon les conditions suivantes :

- Que le bâtiment accessoire soit un garage résidentiel;
- Que l'entreposage soit interdit à l'avant des bâtiments;
- Que le garage soit camouflé par une végétation de 40 % de volume de bois ou par une haie entre le garage et la rue des Mélèzes;
- Que l'emplacement de la maison et du garage résidentiel soit mis tel que le plan des tests de percolations soit, en mettant l'accent sur la façade de la maison et le garage plus en retrait de la façade de celle-ci.
- Que la hauteur du garage résidentiel doit être égal ou inférieure à celle de la résidence ;
- Que l'implantation doit respecter les marges de recul minimale avant et latérale ;

EN CONSÉQUENCE, aucune intervention ne provenant de l'assistance,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Qu'il est résolu à l'unanimité de prendre acte de la résolution numéro « 2025-06-005 » adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure telles que formulées.

2025-06-213

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxiv}

12. Agent de développement

a. Dépôt – Rapport de l'agent de développement ;

L'agent de développement à déposer son rapport aux membres du conseil le 27 mai 2025 en atelier de travaux. Les membres du conseil ont pris connaissance de son rapport.

13. Loisirs, culture et bibliothèque ;

a. Embauches d'employés pour le camp de jour 2025 ;

Considérant que le camp de jour estival aura lieu du 23 juin 2025 au 9 août 2025 inclusivement ;

Considérant que le nombre d'inscriptions d'enfants maximal a été atteint pour la tenue du camp de jour ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal entérine l'embauche de Mesdames Alix Lachance comme coordonnatrice, Mesdames Zoé Boissonneau, Océanne Laforest et Amélia Laforest et Monsieur Zacharie Caissie comme animateur(trices).

Que les postes comblés suivants soient rémunérés comme tel que l'agente loisir ainsi que la directrice générale adjointe l'ont déterminé via le budget du camp de jour;

Que l'embauche d'aide animateur pourrait avoir lieu selon le nombre d'enfants et selon le budget du camp de jour.

2025-06-214

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxv}

14. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

15. Varia

16. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 410 135.13 \$, Référence aux numéros de chèque 202500292 à 202500381 et référence aux chèques numéros 12757 à 12800 et les chèques numéros 202500160 à 202500187 et autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise un montant de 7 154.31 \$

2025-06-215

Résolution adoptée à l'unanimité.

17. Rapport de la mairesse

Aucun rapport provenant de la mairesse

18.Période de questions

Question concernant les trois terrains des neuf logements.

De plus, la responsable de la bibliothèque demande quand est-ce que le réseau sera changé pour que son compte personnel soit changé de la bibliothèque. De plus, celle-ci demande quand des prises supplémentaires seront installés dans la bibliothèque.

Question de la refonte règlementaire.

Question concernant les dossiers d'urbanisme.

19.Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 21 h 30.

2025-06-216

Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage
Mairesse

Antoine Prévost
Directeur général,
Greffier-trésorier

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

- ⁱ 2025-06-10 – PV imprimé et signé;
- ⁱⁱ 2025-06-04 – Résolution envoyée et faite pochette classement;
- ⁱⁱⁱ 2025-06-04 – Résolution envoyée par courriel;
- ^{iv} 2025-06-05 – Résolution envoyé à Vanessa T incendie courriel;
- ^v 2025-06-05 – Résolution envoyé par courriel à la Régie;
- ^{vi} 2025-06-05 – Résolution envoyée à la Régie des incendies;
- ^{vii} 2025-06-10 – Facturation faite;
- ^{viii} 2025-06-11 – Résolution dans dossier et en attente de la suite;
- ^{ix} 2025-06-11 – Résolution dans le dossier et faire Augmentation carte VISA;
- ^x 2025-06-11 – Résolution envoyée et dossier traité avec Desjardins;
- ^{xi} 2025-06-11 – Résolution mise dans le dossier du CIUSSS;
- ^{xii} 2025-06-10 – Contrat signé avec employé;
- ^{xiii} 2025-06-11 – Résolution mise au dossier CIUSSS;
- ^{xiv} 2025-06-11 – Résolution mise au dossier CIUSSS;
- ^{xv} 2025-06-11 – Résolution mise au dossier CIUSSS;
- ^{xvi} 2025-06-11 – Résolution mise au dossier CIUSSS;
- ^{xvii} 2025-06-10 – RE faite et résolution dans son dossier;
- ^{xviii} 2025-06-11 – Résolution mise au dossier;
- ^{xix} 2025-06-11 – Résolution mise avec addenda et dossier employé;
- ^{xx} 2025-06-11 – Fermeture mise à jour dossier;
- ^{xxi} 2025-06-11 – Confirmation Desjardins à jour;
- ^{xxii} 2025-06-11 – Signature de l'entente faite;
- ^{xxiii} 2025-06-11 – Contrat envoyé par courriel et en attente de retour;
- ^{xxiv} 2025-06-04 – Résolution envoyée à Technic Réseaux Conseil;
- ^{xxv} 2025-06-11 – Personne est informé du prêt de clé et code alarme;
- ^{xxvi} 2025-06-11 – Résolution mise à jour auprès des assurances, en attente du retour;
- ^{xxvii} 2025-06-11 – Paiement effectué via Desjardins- dépôt direct;
- ^{xxviii} 2025-06-06 – Remboursement fait via Desjardins et fournisseurs;
- ^{xxix} 2025-06-11 – Résolution classée;
- ^{xxx} 2025-06-11 – Résolution classée;

-
- ^{xxx}i 2025-06-10 – Résolution envoyée par courriel et en attente de réponse;
- ^{xxx}ii 2025-06-11 – Résolution envoyé par DG;
- ^{xxx}iii 2025-06-11 – Résolution transmise à l’inspecteur municipal;
- ^{xxx}iv 2025-06-11 – Résolution remise à inspectrice municipal;
- ^{xxx}v 2025-06-11 – Résolution remise Agente des loisirs;